



# Conditions générales & financières

Année scolaire 2025-2026

 **Ecolint**

# CALENDRIER SCOLAIRE 2025 – 2026

## 1<sup>er</sup> TRIMESTRE : 26 août - 12 décembre 2025

<b>Journées de formation professionnelle</b>	Mardi 26, mercredi 27, jeudi 28 et vendredi 29 août 2025
<b>Allocution de bienvenue au personnel</b>	Mercredi 27 août
<b>Rentrée des élèves</b>	Lundi 1 <sup>er</sup> septembre
<b>Jeûne genevois</b>	Jeudi 11 septembre <i>(pas de cours à La Grande Boissière ni au Campus des Nations)</i>
<b>Jeûne fédéral</b>	Lundi 22 septembre <i>(pas de cours à La Châtaigneraie)</i>
<b>Vacances d'automne</b>	Lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre inclus
<b>Reprise des cours</b>	Lundi 27 octobre
<b>Journée de formation professionnelle</b>	Vendredi 21 novembre <i>(pas de cours)</i>
<b>Fin du trimestre</b>	Vendredi 12 décembre (à midi)
<b>Vacances d'hiver</b>	Du vendredi 12 décembre (à midi) au vendredi 2 janvier 2026 inclus

## 2<sup>e</sup> TRIMESTRE : 5 janvier - 2 avril 2026

<b>Reprise des cours</b>	Lundi 5 janvier 2026
<b>Journée de formation professionnelle</b>	Lundi 2 février <i>(pas de cours)</i>
<b>Vacances de février</b>	Lundi 23 février au vendredi 27 février inclus
<b>Reprise des cours</b>	Lundi 2 mars
<b>Fin du trimestre</b>	Jeudi 2 avril
<b>Vacances de printemps</b>	Du vendredi 3 avril (vendredi Saint) au vendredi 17 avril inclus

## 3<sup>e</sup> TRIMESTRE : 20 avril - 26 juin 2026

<b>Reprise des cours</b>	Lundi 20 avril 2026
<b>Ascension</b>	Jeudi 14 et vendredi 15 mai <i>(pas de cours)</i>
<b>Pentecôte</b>	Lundi 25 mai <i>(pas de cours)</i>
<b>Fin du trimestre</b>	Vendredi 26 juin (à midi)

## CONTRAT D'INSCRIPTION – CONDITIONS GÉNÉRALES

---

### Programme pédagogique et placement

Conformément au principe 4 de sa politique d'admission, l'Ecole s'engage à garantir l'accès de chaque élève inscrit·e à l'un des cursus scolaires proposés par la Fondation à la mesure de ses besoins. L'Ecole n'admet que les élèves qui peuvent bénéficier de l'enseignement qu'elle propose. Dans tous les cas, les Directeurs·trices des écoles sont responsables de l'application de ce critère dans le cadre des directives générales établies par le Directeur général.

L'application de ce principe répond aux conditions suivantes :

- Les six premières semaines de scolarisation sont probatoires et permettent d'évaluer le bon placement de l'élève dans la classe et dans les cours. L'Ecole se réserve le droit d'annuler le Contrat d'inscription si l'évaluation indique que ses programmes d'enseignement ne peuvent pas répondre aux besoins spécifiques de l'élève. Dans des cas particuliers, l'Ecole se réserve le droit de prolonger cette période probatoire.
- Si cette évaluation indique que les besoins scolaires de l'élève vont au-delà du programme normal, le ou la Directeur·trice d'école peut décider qu'un soutien supplémentaire est nécessaire. Les coûts éventuels de ce soutien supplémentaire sont alors facturés en sus des frais de scolarité normaux.
- La classe figurant dans le Contrat d'inscription est provisoire et peut être modifiée par le ou la Directeur·trice d'école s'il l'estime indispensable.
- Le Contrat d'inscription est proposé sur la base des informations à disposition des Directeurs·trices des écoles au moment de l'admission de l'élève. Comme signalé dans la demande d'admission, l'Ecole se réserve le droit d'annuler son inscription si les informations données sont inadéquates et/ou incorrectes ou qu'elle estime qu'elle ne peut répondre aux besoins spécifiques de l'élève.
- En signant le présent contrat, les parents reconnaissent que le ou la psychologue scolaire partage les informations/conclusions de rapport psycho-éducatif de leur enfant avec les membres de l'équipe pédagogique directement impliquée dans la vie scolaire de ce ou cette dernier·ère, lorsque cela est jugé nécessaire, et afin de prendre les mesures appropriées pour soutenir l'apprentissage et le bien être de leur enfant.

### Règlement de l'Ecole / Engagement des élèves

Les parents s'engagent à faire en sorte que leurs enfants respectent le règlement de l'école et en particulier l'obligation d'assiduité aux cours tout au long de l'année. L'élève accepte que les informations relatives au travail scolaire comme les bulletins et les relevés d'absence soient communiqués à la personne qui signe le Contrat d'inscription (parent ou responsable légal).

L'Ecole se réserve le droit de suspendre temporairement ou d'exclure définitivement un·e élève qui ne respecte pas le règlement de l'école.

# CONTRAT D'INSCRIPTION – CONDITIONS GÉNÉRALES

---

## Suspension et exclusion

L'Ecole peut suspendre temporairement ou exclure définitivement un·e élève si elle estime que cela est dans le meilleur intérêt de l'élève ou des autres élèves.

## Engagement des parents

L'Ecole attend des parents d'élèves qu'ils traitent les autres membres de la communauté scolaire avec courtoisie et respect. L'Ecole se réserve le droit de résilier le Contrat d'inscription ou de refuser l'admission de frères et sœurs d'une même famille si elle estime qu'un parent persiste à manquer de courtoisie et de respect envers les membres de la communauté scolaire.

## Carte d'urgence et informations concernant la santé

Tous·tes les enfants qui suivent leur scolarité en Suisse doivent être au bénéfice d'une assurance santé et accidents.

La Carte d'urgence doit être remplie en ligne dès que votre enfant commence l'école.

Elle doit être mise à jour chaque année et également en cas de modification des informations concernant votre famille (adresse, numéros de téléphone, assurance, etc.).

Dès le début de l'année scolaire, les élèves participent à des sorties scolaires et à des activités en extérieur. Les élèves dont la Carte d'urgence n'est pas complétée ou mise à jour au préalable ne peuvent malheureusement pas être accepté·e·s.

## Responsabilité Civile

L'Ecole n'est pas responsable des éventuels dommages matériels ou physiques causés par votre enfant, même si l'événement se produit sur les sites de l'école. Votre responsabilité personnelle, couverte ou non par une assurance Responsabilité civile, s'appliquera dans de telles circonstances.

## Choix des matières

Pour les programmes où les élèves sont tenu·e·s de sélectionner les options parmi les matières proposées, par exemple pour le diplôme du BI, la Fondation se réserve le droit de supprimer la classe dans une matière si la demande est insuffisante. Chaque école définira le nombre minimum d'élèves requis pour qu'une classe soit confirmée.

## Règlements du Baccalauréat International (BI)

En inscrivant leur(s) enfant(s) à l'un des programmes d'enseignement du BI (Programme primaire, Programme de premier cycle secondaire, Programme du diplôme, ou Programme à orientation professionnelle du Baccalauréat International), les parents ont signé le Contrat d'inscription de l'école et par conséquent acceptent les règlements du BI qui régissent les programmes d'enseignement en question.

Les Directeurs·trices des écoles sont chargé·e·s de faire parvenir aux parents une copie des règlements ci-dessus mentionnés. De plus, ceux-ci peuvent être consultés sur les pages du site web de chaque section.

## Domicile

Les élèves doivent vivre avec leurs parents ou un proche au bénéfice d'une délégation de l'autorité parentale. L'Ecole se réserve le droit de résilier le Contrat d'inscription si tel n'était pas ou plus le cas.

# CONTRAT D'INSCRIPTION – CONDITIONS GÉNÉRALES

---

## Protection des données

L'Ecolint peut collecter les données personnelles des membres de sa communauté en relation avec l'inscription, le paiement des frais de scolarité ou une levée de fonds. L'Ecole respecte la législation suisse ainsi que le règlement européen sur la protection des données et traite les informations de ses élèves et parents de manière strictement confidentielle.

L'Ecolint s'engage à ne pas vendre ou communiquer ces informations à des tiers. Ces données sont exclusivement utilisées à des fins internes, statistiques ou d'appels de dons.

Vous trouverez le texte détaillé sur notre politique de confidentialité à l'adresse suivante : [www.ecolint.ch/fr/confidentialite](http://www.ecolint.ch/fr/confidentialite)

## Politique d'utilisation par l'Ecole d'images et d'enregistrements d'élèves

Lors de certains événements, l'Ecole est susceptible de prendre des photographies ou de réaliser des enregistrements d'élèves dans le cadre scolaire. Ces images d'élèves peuvent être utilisées dans les brochures de l'école ou toute autre publication, sur le site internet, les médias sociaux ou sur les campus au moyen d'écrans d'information ou d'affiches. Nous sommes également susceptibles d'utiliser des images vidéo ou des enregistrements réalisés par webcam pour des conférences interscolaires ou des projets à buts pédagogiques.

Les médias peuvent également être amenés à visiter nos campus, prendre des photos, réaliser un tournage ou un enregistrement. Les élèves peuvent apparaître sur ces images/enregistrements, diffusés par la suite dans la presse locale, nationale et internationale ou sur des programmes télévisés ou radiodiffusés.

### **Dans les circonstances décrites ci-dessus, l'utilisation d'images et d'enregistrements d'élèves se fait sous les conditions générales suivantes :**

1. Les coordonnées personnelles ou les noms entiers (prénom et nom) ne seront pas mentionnés sur une image ou associés à une image ou un enregistrement (d'un-e mineur-e) sans le consentement exprès d'un parent ou répondant légal
2. Les coordonnées personnelles telles que les adresses emails, adresses postales ou téléphones ne seront pas publiées
3. L'Ecole utilisera des images d'élèves portant des tenues correctes
4. L'autorisation d'utilisation d'images a une durée illimitée. Ainsi, les archives d'images et d'enregistrement pourront également être utilisées par l'Ecole
5. L'Ecole s'engage à ne pas vendre à des tiers les images et enregistrements
6. Les images et enregistrements ne donneront lieu à aucune rémunération des élèves.

Il est demandé aux parents/représentants légaux de donner leur accord explicite pour l'utilisation de photos et d'enregistrements vidéo de leurs enfants lors des formalités d'inscription et de réinscription en ligne.

La demande d'autorisation est formulée chaque année et, si elle est accordée, peut être révoquée à tout moment par e-mail à [communications@ecolint.ch](mailto:communications@ecolint.ch). Indépendamment de la décision prise, l'Ecole se réserve le droit d'utiliser des photos ou enregistrements d'élèves pour un usage interne uniquement (par exemple : partie du site internet protégée par un mot de passe et publications exclusivement destinées aux membres de la communauté scolaire, soit les parents, les collaborateurs-trices et les alumni).

### **Evénements publics**

Bien que nous incitions les spectateurs-trices à ne pas enregistrer nos spectacles et événements publics afin d'éviter de déranger l'audience et les artistes, cette pratique est devenue usuelle dans notre monde de plus en plus connecté.

Les parents/répondants légaux des élèves qui participent à des événements ouverts au public (concerts, spectacles de danse, productions théâtrales, matches sportifs, expositions de fin d'année) comprennent que l'Ecolint ne peut empêcher des tiers d'utiliser leurs propres appareils (smartphones, tablettes, appareils photo numériques, etc.) pour enregistrer des images d'élèves. De même, l'Ecolint ne saurait exercer de contrôle sur l'usage qui est fait de ces images et enregistrements réalisés par des tiers.

### **Rencontres sportives**

Il est à noter que de nombreuses écoles ont désormais comme pratiques courantes de filmer les rencontres sportives afin de les diffuser en direct sur internet ou de les publier sur les plateformes de médias sociaux tels que YouTube et Facebook. En acceptant que leur(s) enfant(s) participe(nt) à des compétitions contre d'autres écoles, les parents/répondants légaux reconnaissent que l'image de leur(s) enfant(s) peut être utilisée de cette façon. Ils comprennent également que l'Ecolint ne peut être tenue responsable de l'usage que des tiers peuvent faire de ces images et enregistrements alors que nos élèves participent à des activités liées à l'école en dehors de nos campus.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

### 1 Versements exigibles pour tout e nouvel le élève

#### Frais de demande d'admission :

Les parents souhaitant faire une demande d'admission pour leurs enfants doivent remplir le formulaire en ligne. Un montant de CHF 250 par enfant, non-remboursable, non-transférable, est dû pour toute demande d'admission et payable par carte de crédit.

#### Frais d'inscription :

CHF 2'500. Ce montant est destiné à couvrir les frais administratifs de l'inscription, pour tout-e nouvel-le élève **ou** élève de retour à l'école après une absence de 2 ans ou plus.

#### Contribution au Fonds de développement :

CHF 4'000. Cette contribution, payable une fois, est utilisée pour l'entretien des aménagements et les modifications de l'environnement scolaire. Ce montant est facturé uniquement à la première inscription et ne sera pas refacturé par la suite, même en cas de retour d'un élève après une absence prolongée de l'école.

Les frais d'inscription et la contribution au Fonds de développement sont des montants non remboursables et sont dûs pour confirmer la ou les place(s). En outre, **le contrat d'inscription doit être signé, et transmis via le système d'inscription en ligne ou retourné au Bureau des finances.** Ces montants doivent être payés **dans les 15 jours à compter de la date de l'attribution de la ou les place(s) faute de quoi le Contrat d'inscription sera annulé.**

Le règlement de ces montants doit être effectué par virement bancaire sur le compte :

«Fondation de l'Ecole Internationale de Genève»

No 240-289.946.20F, auprès de l'UBS SA,

Rue du Rhône 8, CH-1204 Genève.

IBAN : CH45 0024 0240 2899 4620 F

SWIFT / BIC : UBSWCHZH80A

### 2 Activités

Les frais facturés pour les services / activités sont calculés de manière forfaitaire, de manière à pouvoir juste couvrir nos charges, étant une organisation à but non lucratif.

Ces forfaits tiennent déjà compte du fait que votre enfant pourra être absent-e durant le trimestre / l'année pour cause d'une autre activité / voyage / obligation organisée par l'école.

En conséquence, pour tous les services / activités autres que les frais de scolarité (dont les Activités Extra Scolaires, le transport, la cafétéria), l'engagement financier est pris pour l'année scolaire (septembre à juin) sauf si expressément spécifié. L'école ne procédera à aucun remboursement en cas d'annulation de la présence de votre enfant y compris pour cause de vacances, jour férié, journée pédagogique, excursions scolaires, maintenance des installations, non-respect du contrat, absence, ou exclusion.

Des exceptions seront toutefois possibles dans le cas d'un-e élève quittant la région, auquel cas un préavis écrit de 3 mois devra être donné avant le début du trimestre suivant, et pour une absence prolongée de 2 mois ou plus pour raisons médicales, auquel cas un certificat médical sera demandé.

Aucune réduction ne sera accordée sur les forfaits de l'«After School Care» dans tous les cas.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

---

### 3 Avance sur les frais de scolarité pour la réinscription

L'avance sur les frais de scolarité s'élève à CHF 1'000 par enfant pour toute réinscription. Elle est non-remboursable si l'élève ne rejoint pas l'Ecole Internationale de Genève. La réinscription ne sera définitive qu'après réception du Contrat de réinscription **et** du règlement du montant de l'avance sur les frais de scolarité. Le montant ainsi versé sera déduit lors de la première facturation des frais de scolarité.

**La date limite pour la réinscription est fixée au 15 février 2025.**

### 4 Renseignements généraux

#### Contrat d'inscription :

Les Conditions générales et financières, et le Contrat d'inscription, précisent les termes selon lesquels les élèves sont accepté-e-s à l'Ecole.

### 5 Conditions de paiement

L'engagement financier est pour l'année complète. Aucune réduction ne sera faite en cas d'annulation ou de non-respect des Conditions générales et financières et du Contrat d'inscription par l'élève ou par la personne responsable du paiement des frais de scolarité, ni en cas d'absence ou de renvoi de l'élève sauf dans les cas prévus au paragraphe 5 (Annulation de l'inscription et retrait).

#### **Les frais de scolarité sont payables aux dates suivantes, en utilisant les références des factures correspondantes :**

- 1<sup>er</sup> versement 20% dû au 30 juin 2025
- 2<sup>e</sup> versement 30% dû au 31 août 2025
- 3<sup>e</sup> versement 30% dû au 31 décembre 2025
- 4<sup>e</sup> versement 20% dû au 31 mars 2026

Toute autre facture doit être réglée au plus tard à la date d'échéance mentionnée sur la facture.

#### **Frais de retard :**

L'Ecole se réserve le droit de facturer des frais sur chaque versement payé en retard. Ce montant peut atteindre un maximum de 1,25% du montant dû par mois de retard, et sert à couvrir les intérêts et les frais administratifs.

#### **Non-paiement des factures :**

La Fondation se réserve le droit de refuser l'entrée en classe, le passage des examens de fin d'année et de ne pas remettre les diplômes et bulletins scolaires des élèves, si les factures ne sont pas payées à la date d'échéance.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

### Informations importantes :

**Pour les règlements, merci de nous préciser le moyen de paiement souhaité (E-paiement via votre plate-forme bancaire ou bulletin de versement joint à la facture) sur le site Ecolint, portail Parents, section Finances.**

Exceptionnellement, le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire sur le compte :

«Fondation de l'Ecole Internationale de Genève»

No 240-289.946.20F, auprès de l'UBS SA,

Rue du Rhône 8, CH-1204 Genève.

IBAN : CH45 0024 0240 2899 4620 F

SWIFT / BIC : UBSWCHZH80A

### 6 Annulation de l'inscription et retrait

#### Dates d'échéances et pénalités :

Une notification de retrait écrite avec la date exacte du départ doit être adressée au Bureau des admissions par courriel ou courrier recommandé, selon les dates indiquées dans le tableau ci-après.

Si l'élève a atteint sa majorité, la lettre doit être signée par l'élève et par la personne en charge des frais de scolarité.

Retrait annoncé	Pénalité
Jusqu'au 30 avril 2025 (inclus)	Aucune (mais pas de remboursement des frais non-remboursables)
Entre le 1 <sup>er</sup> mai et le 15 juin 2025 (inclus)	15% des frais annuels de scolarité
Entre le 16 juin et le 31 juillet 2025 (inclus)	25% des frais annuels de scolarité
Entre le 1 <sup>er</sup> août et le 30 septembre 2025 (inclus)	1 <sup>er</sup> trimestre scolaire
Entre le 1 <sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2025 (inclus)	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestres scolaires
Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2026	100% des frais annuels de scolarité

Tout trimestre scolaire commencé est entièrement dû. Le paiement indiqué dans le tableau ci-dessus pourra être ajusté en conséquence. Par exemple, un départ prévu en février et annoncé avant le 30 septembre donnera lieu à une facturation pour l'entièreté des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres.



## CONDITIONS FINANCIÈRES

### 7 Frais de scolarité (CHF)

	Frais annuels	1 <sup>er</sup> versement 30.06 (20%)	2 <sup>e</sup> versement 31.08 (30%)	3 <sup>e</sup> versement 31.12 (30%)	4 <sup>e</sup> versement 31.03 (20%)
<b>Pré-primaire 1 «light»*</b> (matins + 2 après-midi)	<b>19'800</b>	3'960	5'940	5'940	3'960
<b>Pré-primaire 1 «regular»**</b> (mêmes horaires que les autres classes de l'école primaire)	<b>22'770</b>	4'555	6'830	6'830	4'555
<b>Pré-primaire 2</b>	<b>23'760</b>	4'750	7'130	7'130	4'750
<b>Classes 1 à 4</b>	<b>27'880</b>	5'575	8'365	8'365	5'575
<b>Classes 5 à 6</b>	<b>28'970</b>	5'795	8'690	8'690	5'795
<b>Classes 7 à 9</b>	<b>32'740</b>	6'550	9'820	9'820	6'550
<b>Classes 10 à 11</b>	<b>34'260</b>	6'850	10'280	10'280	6'850
<b>Classes 12 à 13</b>	<b>35'470</b>	7'095	10'640	10'640	7'095

\* Une formule pour le Pré-Primaire avec prise en charge jusqu'à 18h00 tous les soirs est également possible, au tarif de CHF 27'770 par année.

\*\* Pré-primaire 1 «regular» n'est pas disponible à La Châtaigneraie à cause du règlement cantonal concernant le personnel travaillant dans les écoles de petite enfance

Veillez noter que le choix du programme pour la pré-primaire est valable pour un trimestre au minimum. Les changements pour le trimestre suivant doivent être notifiés au département scolaire concerné et au service des admissions un mois avant la fin du trimestre pour le trimestre suivant.

#### Programme de soutien approfondi :

Ce programme spécial existe sur nos trois campus. Il est destiné à quelques élèves ayant des difficultés d'apprentissage modérées à sévères. Les frais de scolarité applicables aux élèves du «Programme de soutien approfondi» sont le double de ceux indiqués ci-dessus.

**Pour les frais de scolarité seulement, les élèves arrivant en cours d'année scolaire seront facturés au prorata depuis le mois d'octobre en fonction de la date d'entrée convenue avec le Bureau des admissions lors de la signature du Contrat d'inscription.**

**Les frais de scolarité comprennent les livres et le matériel d'enseignement.**

**Les frais de scolarité ne comprennent notamment pas :**

- Contribution annuelle au Fonds de développement de CHF 500 (destiné aux frais d'investissement et d'équipement)
- Les leçons particulières incluant les «World Languages», dont le tarif est disponible auprès des secrétaires des écoles
- Les frais d'examens externes y compris le Baccalauréat International et la maturité suisse
- Les voyages d'études et culturels (par ex. la semaine verte) et les sorties de sport d'hiver
- Les services des transports et des restaurants\*
- Les activités extrascolaires
- Tous les cours non compris dans le programme scolaire obligatoire

Afin de permettre une meilleure planification, chaque école publiera dans le courant de l'été un agenda des activités prévues pour chaque classe, ainsi que leur coût estimé.

**Tous les frais supplémentaires seront facturés séparément.**

\* Soumis au taux de TVA en vigueur - Si vous êtes exonéré, veuillez nous fournir vos documents d'exemption, que vous pouvez obtenir auprès de votre employeur.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

A titre indicatif, le planning de facturation est résumé dans le tableau ci-dessous. Les dates indiquées correspondent à la date d'échéance des factures concernées.

	Au moment de l'inscription	30.06	31.08	15.10
Frais d'inscription	Nouveaux-velles élèves uniquement			
Fonds de développement	Contribution (nouveaux-velles élèves uniquement)	Fonds de développement (tous-tes les élèves)		
Frais de scolarité	Avance sur frais de scolarité	1 <sup>er</sup> versement 20% (moins l'avance sur frais de scolarité)	2 <sup>e</sup> versement 30%	
Voyages / activités / sorties / examens			Ad-hoc	Ad-hoc
Transport – Cafétéria				
Accueil parascolaire				
Matériel scolaire				

	31.12	31.03	30.04	Juin – Autres factures
Frais d'inscription				
Fonds de développement				
Frais de scolarité	3 <sup>e</sup> versement 30%	4 <sup>e</sup> versement 20%		
Voyages / activités / sorties / examens	Ad-hoc	Ad-hoc	Ad-hoc	Ad-hoc
Transport – Cafétéria	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre		3 <sup>e</sup> trimestre
Accueil parascolaire	Accueil parascolaire 1 <sup>er</sup> trimestre		Accueil parascolaire 2 <sup>e</sup> trimestre	Accueil parascolaire 3 <sup>e</sup> trimestre
Matériel scolaire	1 <sup>er</sup> trimestre		2 <sup>e</sup> trimestre	Autres

1. Les nouveaux-velles élèves inscrit-e-s après le 30 juin seront factur-e-s à la première date de facturation qui suit leur inscription.
2. Une facture finale incluant tous les autres montants dus sera émise en **juin 2026**.
3. Les attestations financières sont disponibles tout au long de l'année sur le Portail Finance de l'Ecole, et montrent le statut au moment de la requête.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

---

### 8 Aide financière

#### Allocations :

Le comité des bourses peut accorder une aide aux personnes connaissant des difficultés financières passagères. Les formulaires de demande de bourse peuvent être obtenus auprès du bureau du Directeur financier. Les allocations sont recevables uniquement **pour les élèves fréquentant déjà l'école et pour une année seulement.**

#### Réduction pour famille nombreuse :

Les parents ayant trois enfants ou plus inscrit·e·s à l'école peuvent, **sur demande**, obtenir une réduction sur les frais d'écolage. Cette réduction est de 10% pour le ou la 3<sup>e</sup> enfant, 15% pour le ou la 4<sup>e</sup> et de 20% pour les suivant·e·s. Le formulaire peut être obtenu auprès du service de la comptabilité. La demande doit être renouvelée avant le début de chaque nouvelle année scolaire, et aucune rétroactivité de cet avantage ne sera consentie pour les années scolaires précédant celle en cours. (Veuillez noter qu' un·e élève suivant sa scolarité dans le programme ESP compte comme 2 enfants scolarisé·e·s à l'école pour l'éligibilité à cette réduction).

#### Litige :

**Tout litige découlant du Contrat d'inscription et / ou des Conditions générales et financières est soumis à la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève. Le Contrat d'inscription et les Conditions générales et financières sont soumis au droit suisse.**

## SERVICE DES RESTAURANTS

### Abonnement :

Les parents peuvent souscrire à un abonnement annuel pour leur(s) enfant(s). Les données seront enregistrées dans le badge de l'élève qui sera présenté à la caisse.

**Tarif spécial pour abonnement :** (La Grande Boissière, La Châtaigneraie, Campus des Nations)

		1 <sup>er</sup> trim. (CHF)	2 <sup>e</sup> trim. (CHF)	3 <sup>e</sup> trim. (CHF)	Total (CHF)
Pré-primaire 1	(2 jours)	180	155	120	<b>455</b>
Pré-primaire 1 et 2, classes 1 à 2	(4 jours)*	350	305	235	<b>890</b>
Pré-primaire 1 et 2, classes 1 à 2	(5 jours)	440	380	310	<b>1'130</b>
Classes 3 à 6	(4 jours)*	465	405	320	<b>1'190</b>
Classes 3 à 6	(5 jours)	590	510	405	<b>1'505</b>
Classes 7 à 9	(4 jours)*	640	555	440	<b>1'635</b>
Classes 7 à 9	(5 jours)	810	700	560	<b>2'070</b>
Classes 10 à 13	(4 jours)*	730	635	495	<b>1'860</b>
Classes 10 à 13	(5 jours)	925	800	630	<b>2'355</b>

\* 4 jours = Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Certaines options ne sont disponibles que sur certains campus en fonction des classes.

La liste complète des options par campus est disponible sur les formulaires d'inscription en ligne.

Les taux mentionnés sont calculés sur une base forfaitaire et tiennent déjà compte des absences dues aux sorties éducatives, aux activités, etc. pendant la période mentionnée.

### Le prix des restaurants est soumis au taux de TVA en vigueur.

L'Ecole Internationale de Genève organise un service de transports pour ses différents campus.

### Inscription :

Les formulaires d'inscription se trouvent sur le site: [my.ecolint.ch/fr](https://my.ecolint.ch/fr) > Menu > Services et facturation > Cafétéria (<https://my.ecolint.ch/fr/foundation/registration/cafeteria>). S'il vous est impossible de vous inscrire en ligne, vous pouvez également vous rendre en personne au bureau des services de chaque campus.

### Facturation :

La facturation de l'abonnement a lieu chaque trimestre. Tout autre paiement est à effectuer avec le badge de l'élève à la caisse des restaurants (à l'exception des restaurants primaires). Le badge de l'élève est rechargeable soit au moyen du chargeur de monnaie installé sur chaque campus, via internet (<https://www.secanda.app>) ou par

téléchargement gratuit de l'application Secanda à partir de l'App Store d'Apple ou de Google Play.

### Annulation :

- Les annulations d'inscription à ce service seront acceptées **à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant**. Elles doivent se faire par courrier papier ou électronique à l'attention du secrétariat des services du campus au minimum 1 mois avant la fin du trimestre. En cas de non-respect de cette règle, l'école facturera la totalité du coût de ce service.
- En cas de maladie de plus de quatre semaines, un remboursement pourra être envisagé sur demande et sur présentation d'un certificat médical durant la semaine de retour en classe de l'élève, au plus tard.

## SERVICE DES TRANSPORTS

---

### Inscription :

Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à réserver le plus rapidement possible la place de votre enfant et ce avant le 31 juillet au plus tard. Les inscriptions tardives ne seront prises en compte que pour les arrêts de bus établis et devront être faites au moins pendant la première moitié du trimestre.

Les formulaires d'inscription se trouvent sur le site:

**my.ecolint.ch/fr > Menu > Services et facturation > Transport**  
(<https://my.ecolint.ch/fr/foundation/registration/transport-2025-26>).

S'il vous est impossible de vous inscrire en ligne, vous pouvez également vous rendre en personne au bureau des services de chaque campus.

#### **La Grande Boissière**

+41 (0)22 787 24 04

#### **Mme A. Smith**

[transports.lgb@ecolint.ch](mailto:transports.lgb@ecolint.ch)

#### **La Châtaigneraie**

+41 (0)22 960 91 05

#### **M. V. Nicollier et M. E. Da Costa**

[transports.cha@ecolint.ch](mailto:transports.cha@ecolint.ch)

#### **Campus des Nations**

+41 (0)22 770 47 40

[transports.nat@ecolint.ch](mailto:transports.nat@ecolint.ch)

### Les priorités suivantes seront prises en considération :

- Le nombre minimum d'élèves inscrit·e·s pour l'ouverture et / ou le maintien d'une ligne
- Inscription parvenue dans les délais
- Enfant ayant pris régulièrement le bus l'année précédente
- Secteur mal desservi par les TPG et réclamé par un certain nombre de parents
- Trajets aller / retour
- Âge de l'enfant
- Distance de l'école
- Temps passé par les enfants dans le bus

**Pour des raisons de sécurité, l'âge minimum requis pour utiliser le service des transports est de 5 ans. L'inscription des enfants atteignant l'âge de 5 ans dans le courant de l'année scolaire sera acceptée.**

### Horaires des transports :

Les élèves doivent se présenter à l'arrêt désigné à l'heure correcte. Aucune dérogation, aucun changement ne seront acceptés sans l'accord préalable du responsable du service des transports.

## SERVICE DES TRANSPORTS

### Services :

- L'Ecole se réserve le droit de refuser un·e enfant qui ne respectera pas les règles et obligations liées au transport en bus.
- Les élèves utilisant ce mode de transport occasionnellement doivent recevoir l'autorisation du bureau des transports, ils ou elles seront facturé·e·s au prorata.
- Tous·tes les mineur·e·s résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité doivent avoir sur elles ou eux :
  - une autorisation individuelle de sortie du territoire (AST), complétée et signée par le ou la titulaire de l'autorité parentale.
  - une copie de la pièce d'identité du ou de la titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

### Facturation / Annulation :

Le service des transports est facturé en plus des frais de scolarité et aucune déduction ne sera faite pour des absences dues aux horaires irréguliers des cours. **Les annulations d'inscriptions à ce service seront acceptées à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant. Elles doivent se faire par courrier papier ou courriel à l'attention du secrétariat des services du campus au minimum 1 mois avant la fin du trimestre. En cas de non-respect de cette règle, l'Ecole facturera la totalité du coût de ce service.** En cas de maladie de plus de quatre semaines, un remboursement pourra être envisagé sur demande et sur présentation d'un certificat médical durant la semaine de retour en classe de l'élève, au plus tard.

**Le coût des transports est soumis au taux de TVA en vigueur.**

#### A. Service complet (aller et retour)

#### B. Simple course (aller ou retour)

Zone	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	TOTAL	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	TOTAL
1	1'335	1'140	925	<b>3'400</b>	1'000	855	695	<b>2'550</b>
2	1'425	1'215	990	<b>3'630</b>	1'070	910	740	<b>2'720</b>
3	1'470	1'255	1'015	<b>3'740</b>	1'105	940	765	<b>2'810</b>
4	1'560	1'330	1'080	<b>3'970</b>	1'170	1'000	810	<b>2'980</b>
5	1'695	1'445	1'170	<b>4'310</b>	1'270	1'085	875	<b>3'230</b>

### Notes :

- Les zones sont établies selon la distance et la durée du trajet.
- Les itinéraires et arrêts seront fixés définitivement en fonction de la demande et confirmés par email durant la dernière semaine d'août.
- Un ou deux emplacements sont désignés par zone. Les élèves sont prié·e·s d'attendre le bus 5 minutes avant l'horaire fixé, à l'emplacement désigné. Nos bus ne peuvent pas s'arrêter devant le domicile de chaque élève.
- Certains longs itinéraires pourraient être soumis à un réajustement tarifaire.
- Les tarifs mentionnés sont calculés sur une base forfaitaire, et tiennent déjà compte de certains jours de non utilisation du service lors des sorties éducatives, activités, etc.

## SERVICE DES TRANSPORTS

---

### La Grande Boissière

- ZONE 1 :** Champel, Chêne, Conches, Florissant, Gradelle.
- ZONE 2 :** Genève, Cognoy, Thônex, Vandoeuvres.
- ZONE 3 :** Choulex, Collonge-Bellerive, Jussy, La Capite, Meinier, Petit-Saconnex, Puplinge, Presinge, Troinex, Vézenaz, Veyrier.
- ZONE 4 :** Anières, Bernex, Bellevue, Chambésy, Confignon, Corsier, Croix-de-Rozon, Plan-les-Ouates, St-Maurice.
- ZONE 5 :** Genthod, Hermance, Versoix.

### La Châtaigneraie

- ZONE 1 :** Arnex-sur-Nyon, Bogis-Bossey, Borex, Céligny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Crassier, Divonne-les-Bains, Founex, Grilly, Mies, Tannay, Vézenex, Villard.
- ZONE 2 :** Bois-Chatton, Chésereux, Eysins, Grens, La Rippe, Mourex, Nyon, Pitegny, Sauvigny, Signy, Tranchepied, Tutegny, Versoix, Versonnex, Vesancy.
- ZONE 3 :** Bellevue, Brétigny, Cessy, Collex, Duillier, Echenevex, Ferney-Voltaire, Genthod, Gex, Gingins, Givrins, Ornex, Prangins, Ségny, Trélex, Villard-Tacon.
- ZONE 4 :** Begnins, Chambésy, Chevry, Coinsins, Genolier, Gland, Grand-Saconnex, La Cézille, Moëns, Prégny, Pregny-Chambésy, Prévessin-Moëns, Vésegnin, Vich.
- ZONE 5 :** Allemogne, Arzier, Bursins, Bursinel, Crozet, Dully, Genève, Gilly, Le Muids, Luins, Rolle, St-Genis-Pouilly, Sergy, Thoiry, Vinzel.

### Campus des Nations

- ZONE 1 :** Chambésy, Cointrin, Cornavin, Grand-Saconnex, Les Avanchets, Petit-Saconnex, Pregny.
- ZONE 2 :** Bellevue, Châtelaine, Collex-Bossy, Ferney-Voltaire, Genthod, Le Lignon, Meyrin, Ornex, Prévessin-Moëns, Servette, Vernier, Versoix.
- ZONE 3 :** Carouge, Champel, Chevry, Collonge-Bellerive, Cognoy, Mies, Eaux-Vives, Onex, Petit-Lancy, Russin, St-Genis-Pouilly, Satigny, Sauvigny, Ségny, Versonnex, Vézenaz.
- ZONE 4 :** Anières, Bernex, Cartigny, Cessy, Chavannes-de-Bogis, Chêne-Bougeries, Commugny, Coppet, Corsier, Dardagny, Echenevex, Founex, Gex, Sergy, Thoiry, Tutegny.
- ZONE 5 :** Bogis-Bossey, Chancy, Crans-près-Céligny, Crassier, Divonne-les-Bains, Eysins, Farges, Genolier, Grens sur Nyon, Nyon, Péron, Trélex, Vessy, Veyrier.

- 
- **FINANCES**      Tél +41 (0)22 710 21 87    [studentaccounts@ecolint.ch](mailto:studentaccounts@ecolint.ch)
  - **ADMISSIONS**    Tél +41 (0)22 787 26 30    [admissions@ecolint.ch](mailto:admissions@ecolint.ch)
  - **SITE INTERNET**    [www.ecolint.ch](http://www.ecolint.ch)
- 

**La Grande Boissière**  
7, rue Marie-Thérèse-Maurette  
CH – 1208 Genève  
Tél. +41 (0)22 787 24 00

**La Châtaigneraie**  
2, chemin de la Ferme  
CH – 1297 Founex  
Tél. +41 (0)22 960 91 11

**Campus des Nations**  
11, route des Morillons  
CH – 1218 Grand-Saconnex  
Tél. +41 (0)22 770 47 00